

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023
COMMUNE DE BAYEL

La réunion a débuté le 13 avril 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CAILLET Laurence.

Membres présents :

Madame CAILLET Laurence
Madame DOS SANTOS Marinette
Madame FERNANDES Angélique
Monsieur GATINOIS Michel
Monsieur GROSJEAN Frédéric
Madame LARUE Sandra
Monsieur LEGROS Damien
Monsieur ORRIBE Franck
Madame PLOIX Stéphanie

Membres absents représentés :

Madame COCHARD Elodie Pouvoir donné à M GATINOIS Michel
Monsieur HONERCHICK Romain Pouvoir donné à M LEGROS Damien
Monsieur MASSON François Pouvoir donné à Mme CAILLET Laurence

Membres absents :

Madame CUIF Fanny
Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Madame LARUE Sandra

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité, après qu'ait été ajoutée la prise de parole de Mme Sandra LARUE qui avait signalé qu'elle regrettait que les conseillers municipaux ne participent pas plus aux réunions des commissions sans même s'excuser.

En préambule aux délibérations du Conseil Municipal, Madame le Maire présente au Conseil la nouvelle Directrice de l'EHPAD La Belle Verrière, Madame VANDAELE, suite au départ de Monsieur Patrick LEGOUT, mis en disponibilité à sa demande pour raisons personnelles.

Madame VANDAELE, titulaire d'un master de gestion d'établissements sociaux, exerçait jusqu'à présent en qualité de Directrice d'un établissement à Ste SAVINE. Pour le moment, elle est à BAYEL du mercredi au vendredi car toujours en poste à Ste SAVINE les lundis et mardis.

Madame VANDAELE après s'être présentée expose, malgré les difficultés, avoir rencontré des gens motivés à BAYEL. Une nouvelle organisation est en cours de mise en place avec un passage à un temps de travail de 10h par roulement, ce qui permet au personnel de connaître son planning à l'avance et surtout cela donne plus de temps individualisé auprès des résidents.

Elle expose que le résident est placé au cœur de son action et qu'elle souhaite et travaille à ce que La Belle Verrière s'ouvre vers l'extérieur. Des travaux sont prévus pour améliorer l'accueil de l'établissement.

Ordre du jour :

- 14_2023 - Comptes administratif et de gestion 2022
- 15_2023 - Vote des taux des impôts directs locaux
- 16_2023 - Budget Primitif 2023
- 17_2023 – Tarif séjour d’été La Cabane aux Enfants
- 18_2023 – Redevance EQIOM
- 19_2023 - DIA
- Questions diverses

14_2023 - Comptes administratif et de gestion 2022**Compte Administratif 2022**

Sous la présidence de Madame Laurence CAILLET, Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022, qui s’établit comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| ✚ Fonctionnement | Dépenses | 645.165.10 € |
| | Recettes | 896.221.04 € |
| | Résultat 2022 | 251.055.94 € |
| | Résultat exercice 2021 | 600.411.67 € |
| | Part affectée à l’investissement | 230.084.82 € |
| | Excédent de clôture | 621.382.79 € |
| ✚ Investissement | Dépenses | 261.806.06 € |
| | Recettes | 363.277.83 € |
| | Résultat 2021..... | 101.471.77 € |
| | Résultat précédent | - 230.084.82 € |
| | Déficit de clôture | - 128.613.05 € |
| ✚ Soit un excédent global de | | 492.769.74 € |

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal,
Vote : à l’unanimité

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2022,

✚ **DECIDE** l’affectation du résultat ainsi qu’il suit :

- Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté + 492.769.74 €
- Compte 001 – résultat d’investissement reporté - 128.613.05 €
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé + 128.613.05 €

✚ **DONNE** quitus à Madame le Maire Laurence CAILLET, pour sa gestion 2022 des finances communales.

Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l’unanimité,

- ✚ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier de Bar-Sur-Aube n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

11 voix pour 1 non-participant

15_2023 - Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire, considérant l'actualité économique, propose à ses collègues de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux, et ainsi de les maintenir.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 b *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 12 voix pour,

- **DECIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 1. TAXE D'HABITATION : **15.75 %**
 2. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : **33.91 %**
 3. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : **19.38 %**
 4. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : **15.40 %**
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

12 voix pour

16_2023 - Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et étudié les propositions de Madame le Maire, et notamment la liste des investissements prévus,

- ✚ **ADOpte** le budget primitif de la Commune équilibré en recettes et en dépenses à :
- | | |
|------------------------|--------------------|
| ▶ Fonctionnement | 1.316.226 € |
| ▶ Investissement | 793.313 € |

12 voix pour

17_2023 – Tarif séjour d'été « La Cabane aux Enfants »

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des congés d'été, la Cabane aux Enfants, centre de loisirs, a projeté un séjour à CLEREY (Aube) au camping les Terres Rouges, du 31 juillet au 4 août 2023.

Ce séjour en camping durera 5 jours/4 nuits, le prix comprendra l'hébergement en tente, et les activités telles que pêche, kart, mini-golf, aire de jeux, parcours filets, pédalos et bouées tractées.

Le prix de revient, pour 15 enfants, s'élève à 157.62 €/enfant (hors coût du personnel d'encadrement : 2 animateurs et 1 bénévole)

Ce séjour est organisé dans le cadre de VACAF qui, par conséquent, donne droit à des aides importantes de la CAF de l'Aube. La grande majorité des familles n'aurait qu'un reste à charge modique (aux alentours de 70 € en moyenne par enfant) ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif de ce séjour à **cent cinquante euros (150 €) par enfant**,
- **DECIDE** le versement de quarante euros d'arrhes préalablement au séjour par enfant, afin d'éviter les désistements non justifiés.

18_2023 – Redevance EQIOM GRANULATS

Madame le Maire informe ses collègues de la demande de la Société EQIOM concernant le gel de l'augmentation de l'indice GRA, indice relatif à la redevance fixée dans le contrat de fortagement de la carrière, liant la société EQIOM GRANULATS, la Commune de BAYEL et l'Office National des Forêts.

En effet, l'indice GRA depuis janvier 2021 a augmenté de + 24 % dans un contexte économique difficile pour l'activité de la société EQIOM, laquelle a vu son chiffre d'affaires diminué suite à la baisse des volumes de vente qui s'accompagne d'une augmentation générale de leurs coûts fixes.

Ainsi, comme lors de la discussion que leur représentant, Monsieur Julien FOURIER, a eu avec Madame le Maire le 14 mars dernier, EQIOM GRANULATS propose dans le cas où l'augmentation de l'indice GRA est supérieure à l'inflation de limiter l'augmentation de l'indice GRA pour leurs futurs paiements au taux d'inflation actuellement observé en France à la fin d'année. A savoir à + 6 % / AN POUR 2023, et ce, jusqu'à rattrapage de l'indice GRA en cours sur la période 2023/2026.

Pour les prochains paiements, EQIOM souhaiterait limiter l'augmentation de l'indice GRA de l'année N à + 6 % par rapport à celui de l'année N -1.

La redevance pour 2022 s'est chiffrée à 114.978 €, et la redevance pour 2023 serait de 120.800 €, soit une augmentation lissée de + 5822 € par rapport à 2022.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus, et après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le lissage de l'augmentation de l'indice GRA sur 3 années 2023 à 2026 à hauteur de 6 % / an, pour le paiement de la redevance du contrat de fortagement EQIOM. Un point sera effectué en 2024 avec EQIOM GRANULATS.

19_2023 – Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe ses collègues que le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur le bien suivant :

- Bâti sur terrain propre, cadastré AC 0163, 1 place du Général de Gaulle.

Madame le Maire fait part au Conseil :

- Du compte-rendu de la dernière réunion du **COPE (conseil de la politique de l'eau)** :
Pour ce qui concerne l'eau potable il n'y aura pas d'augmentation, par contre pour l'assainissement considérant le déséquilibre du budget, le COPE a été contraint d'augmenter le tarif. Le SDDEA souhaitait une augmentation de 24 % pour pallier le déficit, mais le COPE a négocié afin que cette augmentation soit lissée sur 3 ans. C'est donc une augmentation de 8 % qui sera appliquée, si le Conseil d'Administration du SDDEA accepte ce principe d'étalement sur 3 années.
- De la situation de **l'EHPAD La Belle Verrière** suite à la signature du contrat de concession avec la société PHILOGERIS SERVICE PUBLIC ; Mme le Maire retrace tout l'historique. Considérant, les difficultés rencontrées avec les services de l'ARS et du Conseil Départemental on peut dire que nous sommes encore en période de transition. La date butoir pour une décision définitive de l'ARS et du Département est fixée au 13 mai prochain.

Monsieur Frédéric GROSJEAN

- Informe ses collègues de l'organisation des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments communaux. Ces travaux commenceront le 2 mai prochain pour se terminer normalement fin février 2024.
- Propose que les plantations pour le fleurissement du village aient lieu le dimanche 14 mai 2023, après les « saints de glace » ?

Monsieur Michel GATINOIS

- Transmet les chaleureux remerciements de Monsieur Romain HONERCHICK pour les témoignages de soutien reçu lors du décès de son Papa, et notamment la gerbe offerte par la Commune,

Madame Marinette DOS SANTOS

- Demande pourquoi les bancs n'ont pas été remis sur la promenade autour de la Taillerie. Monsieur Frédéric GROSJEAN lui explique que les bancs ont été retirés pour réfection complète, ce qui prend beaucoup de temps. De plus, il est précisé qu'un banc sur deux, seulement, a été retiré sur ce parcours.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h20.

Madame LARUE Sandra
Secrétaire de séance



Madame CAILLET Laurence,
Maire

